

MAIRIE DE MAZANGÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 23 AVRIL 2018

- Présents : Mmes Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI, Evelyne VIROS.
Mrs Patrick BRIONNE, Jacques COLAS, Didier DECLERCK, Loïc ESSERMÉANT,
Vincent NEILZ, Christophe RENON.
- Absent : Mrs Michel ROUVRE et Jules COLIN.
- Absents ayant donné procuration : Mmes Nicole DIJON (procuration à Christophe RENON),
Claudia GANDELIN (procuration à Patrick BRIONNE).
Mrs Dominique GAUDRUAU (procuration à Carine Stefanucci),
Jean-Yves OZAN (procuration à Jacques COLAS).

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Retenu les entreprises suivantes pour la mise en conformité de l'accessibilité mairie et salle de conseil :
 - Maçonnerie SARL LECOQ 15 999,84 euros HT ;
 - Serrurerie SARL BOUCLET 5 865,09 euros HT ;
 - Menuiserie SARL CRYSTAL FENETRES 2 231,55 euros HT.
- Retenu les entreprises suivantes pour la mise aux normes d'accessibilité des toilettes publiques :
 - Maçonnerie SARL LECOQ 10 679,47 euros HT ;
 - Couverture-menuiserie BMCC 2 888,66 euros HT ;
 - Plomberie-électricité Sté LEBRIS 2 514,70 euros HT.
- Approuvé la demande de subvention FACIL (Fonds d'aide communautaire aux investissements locaux) auprès de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois pour les travaux de mise aux normes de l'accessibilité mairie, salle de conseil et toilettes publiques.
- Validé l'achat d'un radar pédagogique auprès de la société ÉlanCité pour un montant de 1 603 euros HT.
- Validé l'achat d'un sèche-mains type AERY FIRT pour un montant de 428,94 euros HT auprès de la société Adéquat-collectivités.
- Retenu le devis de la SARL PIGEOLET pour la réfection de la clôture du lagunage pour un montant de 3 433 euros HT.
- Accepté les décisions modificatives n° 1 et n° 2 concernant le budget de la commune.
- Validé la proposition de la société MEFRAN pour la maintenance du défibrillateur pour un coût annuel de 165,60 euros HT.
- Refusé la demande d'enquête publique pour l'acquisition d'une petite parcelle du chemin rural n°145 par Mme Chantal CROSNIER.
- Approuvé la motion de soutien à l'action des géomètres du cadastre 41 concernant l'abandon de la mise à jour traditionnelle du plan cadastral.

Affaires diverses :

- La destruction des nids de frelons asiatiques sera prise en charge financière par la Communauté d'agglomération Territoires vendômois sur le domaine privé avec habitation.
- Information des dates de réunions publiques du SCOT.

Le Maire,



Patrick BRIONNE

ex. dossier - ex. affichage mairie - ex. affichage extérieur - ex. secrétaire de séance - ex. Maire